

Ceta : des milliards et... des emplois en jeu

COMMERCE Le traité est partiellement entré en vigueur

► Le traité d'échanges commerciaux entre l'UE et le Canada est entré en vigueur partiellement ce jeudi.

► Pour les entreprises, les opportunités sont nombreuses. Mais l'impact est encore difficile à évaluer, notamment sur l'emploi.

► Retour sur les enjeux.

Avant que la Région wallonne ne se rappelle au bon souvenir de tous, personne ou presque ne connaissait le Ceta, acronyme du désormais célèbre accord d'échange commerciaux entre l'Union européenne et le Canada. Cette fois, c'est le Ceta, déjà ratifié par sept pays, qui se rappelle à tous vu l'entrée en vigueur officielle mais partielle du traité depuis ce jeudi 21 septembre. Les enjeux ne sont pas minces. Olivier Joris, directeur des affaires européennes et internationales à la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) : « Aujourd'hui, les accords d'échange entre l'UE et le Canada portent sur un montant global de 60 milliards d'euros. Ce n'est pas rien, mais la Commission européenne a estimé que les exportations pourraient être dynamisées d'environ 20 % ».

Mazette. Douze milliards d'euros. Ce n'est pas rien... « Non, et pour la Belgique, sixième pays exportateur européen avec 3,5 à 4 milliards d'euros de produits et services exportés, le Ceta pour-

rait aiguïser quelques appétits. » Et encore ne parle-t-on ici que d'effets directs. Indirectement, via l'exportation de produits semi-finis vers d'autres produits européens qui, une fois transformés en produits finis, transitent vers le Canada, il faut accoler à ce montant de 4 milliards d'euros un effet multiplicateur « qu'il est difficile de chiffrer », poursuit le spécialiste de la FEB.

Mais concrètement, en quoi le Ceta va-t-il changer la vie des entreprises plus ou moins concernées par l'export vers le Canada ? D'abord, il y a la suppression des tarifs douaniers. Selon la FEB, il y a élimination de 98 % des lignes tarifaires bilatérales. « Dans certains sous-secteurs, les tarifs douaniers se montaient à 10 à 15 % du prix, comme dans le marché textile avec les carpettes », explique Olivier Joris. Ce sont surtout les secteurs de la chimie des produits alimentaires, du textile et des technologies de l'information qui seront impactés par l'entrée en vigueur partielle du Ceta.

Cela étant, pourquoi 98 % et pas 100 % ? « Parce que certains secteurs ont été protégés, dans des domaines sensibles tels que l'agriculture, poursuit notre interlocuteur. Quelque 150 appellations d'origine contrôlée en Europe sont ainsi hors de portée du Ceta. » « C'est vrai, enchaine Michel Cermak, chargé de recherche sur le commerce au Centre national de coopération au développement (CNCD). Mais ce qu'on oublie de dire, c'est qu'il y a 19 appellations d'origine contrôlée en Belgique, et qu'aucune ne fait partie des 150. Un exemple : le jambon d'Ardenne ne bénéficie pas de régime de faveur ; il faudra donc voir dans quelle mesure l'entrée en vigueur du Ceta pourra leur nuire. »

Il y aura en principe une vraie simplification administrative, qui devrait faciliter les échanges

Ensuite, il y aura en principe une vraie simplification administrative, qui devrait faciliter les échanges également. « Ainsi, il ne faudra plus spécialement deux tests de contrôle qualité dans le cadre des échanges de biens. On évite donc les doublons avec cette forme de reconnaissance mutuelle », explique Olivier Joris (FEB). Plus fluide, moins cher, et... porteur d'opportunités : la FEB ne cache pas son enthousiasme de voir le Ceta entrer en vigueur. « En donnant

l'accès aux marchés publics canadiens, des possibilités commerciales vont se créer. Pas dans les secteurs stratégiques de l'eau, de la santé ou de l'éducation, qui sont réglementés à part, évidemment, mais pour le textile, par exemple, tout un champ d'opportunités va se créer auprès des administrations canadiennes. »

Avancée démocratique : le lancement d'un débat sur une cour mondiale pour les investisseurs

Et dans le sens inverse aussi. D'où cette question : le Ceta ne va-t-il pas nuire à l'emploi, du fait de la plus grande concurrence ? « Il y a division sur le sujet. La Commission européenne a évalué en dizaines de milliers d'emplois créés l'effet du Ceta, tandis que d'autres postulaient qu'il y aurait destruction d'emplois. On verra avec le temps... », explique Michel Cermak (CNCD). Si l'homme se montre circonspect sur les bienfaits réels du Ceta, surtout pour le secteur de l'agriculture, il est deux avancées démocratiques majeures qu'il met en exergue : « D'abord, il y a le lancement d'un débat sur une cour mondiale pour les investisseurs » ; de fait, ce mécanisme d'arbitrage des conflits entre Etats et investisseurs, qui reste en suspens (d'où l'entrée en vigueur partielle du traité), n'a pas encore été inséré dans le traité. Les Etats-membres vont donc devoir se prononcer, notamment sur l'opportunité de confier les rênes de ce tribunal à des juges indépendants. Débats houleux en vue...

« Ensuite, et c'est historique, après les interventions pourtant jugées intempestives par certains membres des gouvernements wallons et bruxellois, la Commission européenne a décidé d'impliquer les parlements dans le monitoring dans l'impact que le traité aura. C'est une bonne nouvelle. » Et ça évitera à la Commission d'être « surprise » par l'éventuelle volte-face d'une région ou d'un pays courroucé en fin de parcours, comme l'an dernier avec la Région wallonne... ■

FRANÇOIS MATHIEU